

Séance du JEUDI 5 juillet 2012 – 14h30/17h30

Salle 201
3, Place de Fontenoy 75 007 Paris

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance précédente du 3 mai 2012

1 ■ Examen pour avis de l'avant projet d'ordonnance relative à la transposition de la directive 2009/13/CE du 16 février 2009 portant mise en œuvre de l'accord conclu par les Associations des armateurs de la Communauté européenne (ECSA) et la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) concernant la convention du travail maritime, 2006, et portant modernisation du droit social des gens de mer ; rapporteur monsieur Yann BECOUARN, sous-directeur des gens de mer et de l'enseignement maritime à la Direction des Affaires Maritimes.

2 ■ Examen pour avis, du projet de décret relatif à la délégation des certificats d'assurance ou autre garantie financière des navires, pris en application de l'article L 5123-3 du code des transports, et du projet d'arrêté encadrant la délégation de la délivrance des certificats d'assurance aux navires : rapporteur monsieur Loïc ABALLEA, chef de la mission de la flotte de commerce à la Direction des Affaires maritimes.

3 ■ Examen pour avis du projet de nouvelle partie réglementaire du code des transports concernant les ports maritimes : rapporteur monsieur Alexandre MOUTON, chargé d'études à la mission codification des transports/ sous-direction des affaires juridiques de l'énergie et des transports au MEDDE.

4 ■ Examen pour avis du projet de décret modifiant le décret n° 84-810 du 30 août 1984, relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution (transfert de la mission de jauge des navires à la Direction des Affaires Maritimes) : rapporteurs, monsieur Marc LÉGER, chef du bureau de la réglementation et du contrôle de la sécurité des navires, et madame Laurène NIAMBA, chargée d'études juridiques à la sous-direction de la Sécurité Maritime, Direction des Affaires Maritimes.

5 ■ Intervention de la sous-direction du littoral et des milieux marins/DEB sur la mise en œuvre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) par madame Agnès VINCE, sous-directrice du littoral et des milieux marins à la DGALN.

6 ■ Questions diverses. (*informations générales*)